

savant soit-il, ne peut seul gérer un équilibre aussi complexe que celui qui organise aujourd'hui la vie sur cette planète. Corrélativement, il est nécessaire d'appréhender cette complexité de manière systémique plutôt que de raisonner sur une caricature simplifiant à outrance. La " feuille de route " n'a pas tenu la route et considérant le Moyen-Orient, si tous les chemins mènent à Jérusalem, il revient à la sagesse des hommes de les rendre carrossables.

La Jordanie, la Question Palestinienne et le Processus de Paix : Entre Rôles Auto-Attribués et Rôles Prescrits

Vincent Legrand *

Cette contribution à l'analyse de la politique étrangère jordanienne a pour point d'entrée la décision jordanienne de "rupture des liens juridiques et administratifs" avec la Cisjordanie de juillet 1988, plus connue sous l'appellation de "désengagement"⁽¹⁾. Elle prend appui sur la théorie des rôles nationaux élaborée par Kal J. Holsti, que nous nous proposons de développer plus avant.

La notion de "rôle" réfère à la ligne de conduite diplomatique générale issue de la représentation que l'Etat se fait de la place, de la fonction, du statut, réels ou désirés,

* Professeur à l'Université catholique de Louvain (UCL - Belgique), rattaché au Centre d'Etudes et de Recherches sur le Monde arabe contemporain (CERMAC), branche du Centre d'Etudes sur les Crises et les Conflits Internationaux (CECRT).

1 Cf. Vincent LEGRAND, *Prise de décision en politique étrangère et géopolitique - Le triangle "Jordanie-Palestine-Israël" et la décision jordanienne de désengagement de Cisjordanie (1988)*, Bruxelles / Bern / Berlin, P.I.E.-Peter Lang (Coll. "Géopolitique et résolution des conflits", n°7), 2009, 412 p.

qu'il occupe ou pourrait occuper sur la scène régionale ou internationale⁽¹⁾. On peut ainsi classiquement distinguer les rôles de "gendarme universel", de "leader régional", d'"allié fidèle", etc.

Précisons que l'adoption d'un rôle n'est pas libre de toute contrainte et se fonde généralement sur des données objectives⁽²⁾: il faut par exemple être puissant pour exercer le rôle de "gendarme universel". De même, l'adoption libre d'un rôle peut ultérieurement entraîner des contraintes : en effet, "si le choix initial du rôle national relève de la liberté des gouvernants, une fois adopté, le rôle structure la politique étrangère et contribue ainsi autant à l'expliquer que d'autres facteurs. Le rôle choisi a donc, à son tour, des effets contraignants sur les décisions de politique étrangère. On peut être relativement prisonnier d'un rôle librement choisi!"⁽³⁾

Nous distinguons pour notre part les concepts de rôle auto-attribué et de rôle prescrit (ce dernier pouvant être instrumentalisé) ainsi que leur lien avec la valeur de survie

1 Cf. Jean BARREA, *Théories des Relations internationales - De l'"idéisme" à la "grande stratégie"*, Namur, Erasme, 4ème éd., 2002, p.75 - qui se réfère à K. J. HOLSTI, *International Politics - A Framework for Analysis*, Englewood Cliffs, Prentice Hall, 1972, p.122. Voir également, K.-J. HOLSTI, "National Role Conceptions in the Study of Foreign Policy", in S. WALKER (ed.), *Role Theory and Foreign Policy Analysis*, Durham, Duke University Press, 1987, pp.5-43.

2 Jean BARREA, *op.cit.*, 2002, p.75.

3 Ibidem, p.74.

de l'Etat dans le système régional et/ou international. Le rôle auto-attribué est défini "pour soi" en fonction de la représentation que les décideurs se font de la place, de la fonction, du statut de leur Etat sur la scène régionale ou internationale. Le rôle prescrit est défini pour un Etat par d'autres acteurs de la scène régionale ou internationale en vertu de la fonction qu'il peut y jouer⁽¹⁾. Enfin, les décideurs d'un Etat peuvent en arriver à valoriser ce rôle que les autres lui attribuent et en faire de la sorte un rôle instrumental. Le premier type de rôle a avoir avec des questions d'auto-conception identitaire et d'auto-légitimation de l'Etat ; le deuxième, avec des questions de survie au plan externe dans la mesure où l'Etat remplit une fonction utile (ou pas) dans le système régional ou international.

Un rôle auto-attribué

En quoi la Jordanie s'attribue-t-elle un rôle dans la question palestinienne et le processus de paix ? Il faut évoquer, d'une part, les efforts du Roi Hussein visant à récupérer la Cisjordanie (dont Jérusalem-est), occupée par Israël à l'issue de la guerre de juin 1967 ; d'autre part, la question palestinienne dans le chef des prédécesseurs du Roi Hussein, son grand-père, le Roi Abdallah Ier, et son arrière-grand-père, le Chérif Hussein de La Mecque.

1 La notion de "rôle prescrit" "empruntée à la sociologie politique", a également été élaborée et appliquée au cas jordanien par Louis-Jean DUCLOS, "Le rôle prescrit de la Jordanie ou "La Jordanie pour quoi faire ?", *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Tome XXXI, 1992, pp.57-63.

Notons d'abord le sentiment de responsabilité personnelle du Roi Hussein dans la récupération de la Cisjordanie occupée:

"L'expérience la plus accablante de la vie du Roi fut la perte de la Cisjordanie et de Jérusalem. (...) [Jérusalem] fut perdue de son temps et il aurait tout fait pour la récupérer. (...) C'était sa mission après 1967, la mission de sa vie, de récupérer ce qui avait été perdu sous son règne"⁽¹⁾.

Ce sentiment de responsabilité personnelle s'inscrit dans le cadre plus large d'un sentiment de responsabilité arabe et hachémite, dont la monarchie jordanienne se veut le porte-drapeau: un engagement général dans les affaires arabes, d'une part ; un engagement particulier dans la question palestinienne, d'autre part.

L'engagement dans les affaires arabes

De son grand-père Abdallah Ier, le Roi Hussein n'hérita pas seulement d'un royaume comprenant les deux rives du Jourdain, mais aussi de l'ambition d'influence dans le monde arabe fondée sur la "destinée manifeste de la famille

1 Entretien avec Marwân al-Qâsem (Amman, 24 mars 2001), chef du Dîwân royal hachémite à l'époque de la décision de désengagement de Cisjordanie.

hachémite"⁽¹⁾, enracinée dans le sentiment de l'importance historique d'une dynastie au statut chérifien revendiquant sa descendance de la Maison de Hâchem, de la tribu des Quraish de La Mecque dont est issu le Prophète Mohammed - une dynastie qui régna sur les Villes Saintes musulmanes de La Mecque et de Médine quasiment sans discontinuité du début du 13ème siècle de l'ère chrétienne jusqu'aux années 1920. Cette ambition familiale d'influence dans le monde arabe ne repose pas seulement sur cette descendance chérifienne et ces sept siècles de règne dans le Hedjaz sur les deux Lieux Saints musulmans les plus importants, mais aussi sur le fait que c'est cette même dynastie hachémite qui fut la porte-bannière du nationalisme arabe qui naquit au début du 20ème siècle: le Roi Hussein se voit en effet comme l'arrière-petit-fils du Chérif Hussein de La Mecque, qui fut l'instigateur et le leader de la Grande Révolte arabe lancée en 1916 pour libérer les Arabes du joug ottoman⁽²⁾ : une révolte qui ne visait par ailleurs pas seulement à libérer le monde arabe, mais également à l'unifier. Ainsi donc, le Roi Hussein ne voyait pas sa mission "limitée au service de son peuple jordanien", mais voyait en celle-ci "un rôle arabe

1 J. MORRIS, *The Hashemite Kings*, London, Faber & Faber, 1959, p.214; KING HUSSEIN, *Uneasy Lies the Head - An Autobiography*, London, Heinemann, 1962, p.81 - cités par Samir A. MUTAWI, *Jordan in the 1967 War*, Cambridge / London / New York, Cambridge University Press (Cambridge Middle East Library), 1987, p.19.

2 Cf. Samir A. MUTAWI, *op.cit.*, 1987, p.19.

plus large⁽¹⁾: un rôle pan-arabe contribuant à l'unification des pays arabes divisés par l'ordre colonial issu de la Première Guerre mondiale.

"Le Roi se voit comme le porteur de la bannière de la Grande Révolte arabe. Il ne manque jamais d'assurer à tout le monde que la dynastie hachémite a constitué les premiers nationalistes arabes. Il voit un rôle historique pour la dynastie hachémite de poursuivre la mission de la Révolte arabe. Et l'objectif de cette révolte était évidemment de libérer et d'unifier le monde arabe (...) donc, lorsqu'on parle de la survie de la Jordanie, ce n'est pas tout à fait la question de la survie d'un homme, ou d'un régime, c'est plutôt la survie d'un outlook historique (...), d'une approche politique, d'une vision politique pour le monde arabe"⁽²⁾.

L'engagement dans la question palestinienne

Le Roi Hussein rappelle que son arrière-grand-père le Chérif Hussein de La Mecque "abdiqua pratiquement son trône au Moyen-Orient et le domaine arabe unifié sur lequel

1 Entretien avec Zeid Al-Rifâ'i, "par Samir A. MUTAWI, op.cit., 1987, p.19. Zeid al-Rifâ'i" occupe la fonction de Premier Ministre à l'époque de la décision de désengagement de Cisjordanie.

2 Entretien avec un ancien officiel jordanien dont nous gardons l'anonymat.

il aurait dû reconstruire la Nation arabe nouvellement résurgente parce qu'il n'arrivait pas à accepter l'aliénation de la Palestine du reste de la patrie arabe"⁽¹⁾ - conséquence du projet sioniste marquant ses premiers points avec la Déclaration Balfour (1917), avant de s'affirmer plus avant dans la cadre du Mandat britannique sur la Palestine adopté par la Société des Nations en 1922.

Deux des fils du Chérif Hussein, Abdallah et Fayçal, héritèrent ainsi de parties du grand royaume initialement promis par les Britanniques en contrepartie de leur engagement à leurs côtés contre l'Empire ottoman durant la Première Guerre mondiale. Alors que Fayçal, chassé par la France du trône acquis sur la Syrie (1918-20), s'installait en Irak sous protection britannique, Abdallah fondait l'Emirat de Transjordanie, qui devient Royaume de Jordanie en 1946.

L'incorporation de la Cisjordanie à la Jordanie suite à la guerre israélo-arabe de 1948, et la proclamation de l'"Unité des Deux Rives du Jourdain" en 1950, contribua à compenser la perte d'influence des Hachémites engendrée par leur éviction du Hedjaz par les Séoud en 1925 (qui vont y édifier, ainsi que sur une grande partie de la péninsule Arabique, le Royaume d'Arabie saoudite) et, tout particulièrement, la prise du secteur oriental de Jérusalem - troisième Ville Sainte de l'Islam - contribua à compenser la perte de la garde des Lieux Saints de La Mecque et de

1 Préface du Roi Hussein à la suite des mémoires de son grand-père le Roi Abdallah : KING ABDULLAH of JORDAN, My Memoirs Completed - "Al Takmilah", London / New York, Longman, 1978, p.xiii.

Médine⁽¹⁾. Comme l'a déclaré le Roi Hussein, "Jérusalem occupe une place très spéciale dans mon cœur. en tant que dernier dirigeant arabe et musulman à avoir eu la responsabilité de garantir les droits des Musulmans et des Chrétiens dans la Ville Sainte. Jérusalem est également la ville où est enterré mon arrière-grand-père, qui mena la Grande Révolte arabe"⁽²⁾.

Dans cette perspective jordanienne hachémite, la question palestinienne est une question arabe, en l'occurrence, hachémite et jordanienne. Cette perspective sera battue en brèche par la résolution du Sommet arabe de Rabat, qui, en 1974, consacre l'OLP "seul représentant légitime du peuple palestinien". Le Roi Hussein dut alors se plier au consensus arabe, à contre cœur, en raison des réserves qu'il avait à ce sujet :

"[Le Roi Hussein] pensait que l'argument le plus fort aux yeux du monde pour faire sortir les Israéliens de Cisjordanie était la rétrocession [de celle-ci à la Jordanie], car légalement [ce territoire] était proprement jordanien et il réclamait ce qui avait été perdu

1 Valerie YORKE, *Domestic Politics and Regional Security: Jordan, Syria and Israel - The End of an Era?*, Aldershot / Brookfield USA / Hong Kong, Gower / The International Institute for Strategic Studies, 1988, p.5

2 Robert B. SATLOFF, *Troubles on the East Bank - Challenges to the Domestic Stability of Jordan*, New York / Westport, Connecticut / London, Praeger / CSIS, The Washington Papers, n 123, 1986, p.54 - qui se réfère à FBIS, February 26, 1985.

lors de la guerre par nous en tant que Jordaniens (...). Donc, c'est la raison de son peu d'enthousiasme (...), et il leur a dit : "[ce territoire] fait partie de la Jordanie, légalement et internationalement, et devant le monde entier. Travaillons [ensemble] et aidez-moi à le récupérer et ensuite vous en ferez ce [que bon vous semble]"⁽¹⁾.

Nous observons ici une inflexion dans le rôle auto-attribué de départ qui était de récupérer les territoires afin de restaurer, dans une perspective hachémite, l'unité du Royaume sur les deux rives du Jourdain, vers un rôle de responsabilité de récupération des territoires occupés en vue de les remettre éventuellement aux Palestiniens, si telle était leur volonté (cf. le Plan de Fédération proposé par le monarque jordanien en 1972).

Un rôle prescrit

En quoi la Jordanie se voit-elle attribuer un rôle dans la question palestinienne et le processus de paix ? En quoi, par ailleurs, instrumentalise-t-elle ce rôle ? A partir de 1967, la Jordanie va inlassablement rechercher une solution au conflit israélo-arabe sur la base de la résolution 242 du Conseil de Sécurité des Nations unies, qui consacre la

1 Entretien avec le Prince Zeid ben Shâker (Amman, 13 mars 2001). Il est, à l'époque de la décision de désengagement de Cisjordanie, le chef d'État-major des forces armées jordanienues.

formule de "la paix contre la terre": en contrepartie du retrait par Israël des territoires qu'il occupe, celui-ci se verrait reconnaître la légitimité de son existence dans la région et obtenir la paix. Pour la Jordanie, cette résolution signifie la paix en contrepartie de la rétrocession à elle-même de la Cisjordanie, dont Jérusalem-est, qu'il s'agisse ou non de la remettre aux Palestiniens dans un deuxième temps, dans la ligne de l'inflexion du rôle auto-attribué évoquée plus haut.

A cet égard, la Jordanie dispose d'une marge de manœuvre avec les Travaillistes, qui gouvernent Israël de 1967 à 1977, dans la mesure où ceux-ci sont prêts à rétrocéder une partie des territoires palestiniens occupés à la Jordanie (Plan Allon) ; il s'agit certes d'une marge de manœuvre restreinte dans la mesure où la direction jordanienne ne peut concéder un seul cm² des territoires concernés et vise la récupération de la totalité de ceux-ci, couplée, éventuellement, à quelques aménagements territoriaux réciproques.

Avec l'arrivée au gouvernement israélien du Likoud en 1977, cette marge de manœuvre restreinte est réduite à néant. En effet, ce gouvernement n'est nullement prêt à entrer en matière sur la Cisjordanie, considérée comme le cœur de l' "Eretz Israël" biblique et rebaptisée dans cette ligne "Judée-Samarie" en territoire non négociable. Pour le Likoud, "la Jordanie est la Palestine": les Palestiniens ont déjà un Etat de fait, la Jordanie, qui se voit transformée en "patrie de substitution" ("al-watan al-badîl") pour ceux-ci.

Un gouvernement d'unité nationale formé par les Travaillistes et le Likoud voit le jour en 1984: durant les

deux premières années de la législature (1984-86), ce sont les Travaillistes qui seraient à la tête du gouvernement, les deux dernières années (1986-88) revenant au Likoud. Dans ce cadre, le poste de Premier Ministre devait être attribué d'abord à Shimon Pérès et ensuite à Yitzhak Shamir.

De la sorte, la Jordanie retrouve une fenêtre d'opportunité, du moins avec un partenaire de paix potentiel du côté travailliste. La vision travailliste rejoint la vision américaine du règlement du conflit (Plan Reagan de 1982), qualifiée d' "option jordanienne" et qui signifie: refus de négocier avec l'OLP et refus d'un Etat palestinien indépendant, mais plutôt rétrocession à la Jordanie de ou des territoires occupés de Cisjordanie. Dans ce cadre, Israël (dans son secteur travailliste) et les Etats-Unis attribuent un rôle à la Jordanie: un rôle de partenaire et d'engagement pour la paix, qui rejoint un rôle plus large dans la région - un rôle de modération et de stabilité régionale - des rôles qui constituent des garanties de survie du Royaume de Jordanie en tant qu'Etat jordanien, par la fonction utile qu'il exerce dans le système régional aux yeux de la superpuissance américaine, l'absence de rôle pouvant signifier la fin du régime⁽¹⁾.

La Jordanie doit néanmoins également composer avec d'autres facteurs - d'autres rôles - à différents niveaux. Au niveau intérieur, certains au sein du secteur transjordanien étaient d'avis que la direction jordanienne devait strictement porter son attention aux intérêts liés à la rive orientale du Jourdain et qu'il incombait aux Palestiniens eux-mêmes de

1 Entretien avec un observateur jordanien dont nous gardons l'anonymat.

porter la responsabilité de la recherche d'une solution à leur problème⁽¹⁾ ; au niveau arabe, le consensus repose sur la résolution de Rabat (1974), qui se retrouve dans le plan de Fès (1982), qui réaffirme le droit du peuple palestinien à l'autodétermination sous la direction de l'OLP, "son seul représentant légitime" et l'établissement d'un Etat palestinien indépendant.

Le caractère inextricable des tensions entre les différents rôles à jouer par la direction jordanienne, qu'ils soient auto-attribués ou prescrits, à différents niveaux, va mener à la décision de désengagement de Cisjordanie de juillet 1988. Ceci est rendu de manière magistrale dans le discours "historique"⁽²⁾ prononcé par le Roi Hussein le 31 juillet 1988, qui rend publique la décision⁽³⁾.

1 Cf. Valerie YORKE, *op.cit.*, pp.45-46; Malek MUFTI, "Jordanian Foreign Policy : State Interests and Dynastic Ambitions", Colloque international Politique et Etat en Jordanie, 1946-1996, CERMOC, Institut du Monde arabe, Paris, 24-25 juin 1997; Adnan Abu-Odeh, *Jordanians, Palestinians & the Hashemite Kingdom in the Middle East Peace Process*, Washington, United States Institute of Peace (USIP), 1999.

2 Asher SUSSEY, "In Through the Out Door: Jordan's Disengagement and the Middle East Peace Process", *Policy Papers* (The Washington Institute for Near East Policy), n°19, 1990 p.22

3 Pour la traduction de ce discours en français, nous nous inspirons (outre les versions officielles arabe et anglaise) de deux versions :
- celle de l'Ambassade de Jordanie à Paris, reproduite in *Documents d'actualité internationale*, n°20, 15 octobre 1988, p.404-406.
- celle figurant in *Monde arabe - Maghreb/Machrek*, n°122, octobre-novembre-décembre 1988, p.101-104.

La décision jordanienne de désengagement de Cisjordanie (31 juillet 1988): une illustration des conflits de rôles de la Jordanie dans la question palestinienne et le processus de paix

Dans son discours, le Roi s'adresse d'abord implicitement à la Nation jordanienne dans sa dimension jordanio-palestinienne en appelant à la cohésion nationale: "Le pluralisme constructif que vit la Jordanie depuis sa fondation (...) n'émane pas seulement de notre foi dans le caractère sacré de l'unité nationale, mais aussi", poursuit le Roi, "de l'importance du rôle pan-arabe de la Jordanie".

Ici donc est signifié une nouvelle fois que la décision de désengagement n'est pas une renonciation de la Jordanie à l'idéal pan-arabiste. C'est la première dimension du rôle auto-attribué (cf. supra).

Deuxième dimension du rôle auto-attribué: les mesures jordanienues ne signifient pas non plus l'abandon du devoir national (pan-arabe), que ce soit envers le conflit israélo-arabe ou envers la cause palestinienne. La Jordanie n'a en effet "pas abandonné ni n'abandonnera [son] soutien et [son] aide au peuple palestinien" et "(p)ersonne hors de Palestine n'a ni ne peut avoir un attachement [irribât] à la Palestine ou à sa cause plus ferme que la Jordanie ou ma famille."

Par ailleurs, la Jordanie, "partie principale au conflit israélo-arabe", "ne renoncera pas à son engagement en tant que partenaire au processus de paix". La décision illustre la tension entre le niveau international et le niveau régional arabe : "il y avait comme contrainte le rôle de l'engagement,

qu'on était un partenaire pour la paix, pour les Etats-Unis, etc.", (...) il fallait toujours se présenter comme un agent pour la paix, mais en même temps selon le consensus arabe⁽¹⁾.

Il y avait donc un rôle prescrit majeur en termes de survie : le Roi considérait comme risqué [le fait] de dire aux Américains et à l'Ouest qu'il ne s'engagerait pas pour la paix. Pour lui, cela aurait voulu dire qu'il vivrait sans rôle régional et que la Jordanie, sans rôle régional, serait finie⁽²⁾. Mais la Jordanie, avec toute la volonté du monde, ne pouvait aboutir à cause d'une série de facteurs, dont le refus d'Israël de se retirer de la totalité des territoires palestiniens occupés.

Cette décision eut pour contexte rapproché la première Intifada, qui éclate en décembre 1987 et qui met en avant le rôle du facteur cisjordanien: les Palestiniens regroupés au sein du Commandement national unifié (CNU) du soulèvement dans les Territoires occupés articulaient un rejet clair du rôle jordanien⁽³⁾. "En l'espace de quelques

1 Entretien avec un officiel jordanien dont nous gardons l'anonymat.

2 Entretien avec 'Adnân Abû 'Ôdeh (Amman, 9 décembre 2001). Il est, à l'époque de la décision de désengagement de Cisjordanie, conseiller politique auprès du Roi Hussein en tant que chef de la Section politique du Dîwân royal hachémite.

3 Marc LYNCH, *State Interests and Public Spheres - The International Politics of Jordan's Identity*, New York, Columbia University Press, 1999, p.95. Voir aussi Jean-François LEGRAIN, *Les voix du soulèvement palestinien 1987-1988 - Édition critique des communiqués du Commandement National Unifié du Soulèvement et du Mouvement de la Résistance Islamique*, Le Caire, CEDEJ (Dossiers du CEDEJ, n° hors-série), 1991.

semaines [l'OLP] a retrouvé un rôle politique central à l'image de son chef, Yasser Arafat qui - tenu pour quantité négligeable au sommet arabe d'Amman en novembre 1987 - apparaît comme le personnage principal de celui d'Alger en juin 1988 !"⁽¹⁾, à l'occasion duquel il demande à tous les leaders arabes de persuader le Roi Hussein de renoncer à la Cisjordanie⁽²⁾.

Et, en effet, les résolutions du Sommet d'Alger ne donnèrent pas satisfaction à la Jordanie. Elles réaffirmaient le droit des Palestiniens à un Etat indépendant sous l'autorité de l'OLP et aucune mention n'était faite du Royaume dans les questions touchant à la Palestine⁽³⁾.

Ainsi, finalement, l'idée fut "de mettre fin à cette politique confuse, de se déconnecter de la Cisjordanie et de faire en sorte que l'OLP prenne ses responsabilités, afin d'aider le monde à décider, afin de cesser de parler de trois [parties], mais bien de deux."⁽⁴⁾ Mais il y avait plusieurs contraintes, liées aux rôles prescrits et instrumentaux. L'ancien conseiller du Roi chargé de rédiger le discours relate les contraintes d'écriture dictées par le Roi, qui reflète précisément cette problématique des rôles:

"En premier lieu, Jérusalem devait être préservée; deuxièmement, les Israéliens ne devaient pas

1 Jean-Paul CHAGNOLLAUD, *Intifada - Vers la paix ou vers la guerre?*, Paris, L'Harmattan (Coll. "Comprendre le Moyen-Orient"), 1990, p.114.

2 Entretien avec un officiel jordanien dont nous gardons l'anonymat.

3 Asher SUSSER, *op.cit.*, p.19.

4 Entretien avec 'Adnân Abû 'Ôdeh (Amman, 26 novembre 1997).

[pouvoir] utiliser cette déclaration de quelque manière que ce soit; [troisièmement,] le monde ne devait pas se méprendre sur notre position, comme si nous nous désistions en tant que partenaire pour la paix dans la région"⁽¹⁾.

Comme on l'a vu, ce rôle constitue une garantie de sécurité nationale. Ce thème apparaît à la fin du discours du 31 juillet. Au niveau conceptuel, il s'agit là de ce que nous avons défini comme un rôle prescrit, assigné par des acteurs extérieurs au pays, mais que celui-ci assume en se le réappropriant (instrumentalisation).

Notons encore un passage du discours, où se manifeste de manière éclatante le tiraillement entre les facteurs de contrainte qui s'imposent au Roi Hussein et les finalités qu'il vise - et en l'occurrence le rôle auto-attribué du Royaume dans sa mission hachémite. Dans son discours, suite au passage "*Nous respectons le souhait de l'OLP, le seul représentant légitime du peuple palestinien, de faire sécession de nous en tant qu'Etat palestinien indépendant*", le Roi affirme directement: "*Ceci étant, la Jordanie demeurera le fier porteur du message de la Grande Révolte arabe, adhérant à ses principes, croyant en la destinée arabe une et engagée envers l'action arabe commune.*"

Nous venons également d'évoquer que Jérusalem devait être préservée. Il s'agit ici d'une manifestation forte du rôle auto-attribué hachémite et de responsabilité arabe sur la

1 *Idem.*

Ville, l'impératif étant de ne pas laisser un vide qui aurait pu être rempli par Israël⁽²⁾. C'est ainsi que les fonctionnaires et les employés [en charge] des *Awqâf*⁽¹⁾ et de l'Administration du Juge (*qâdî*) en chef⁽²⁾ furent exemptés de la décision du Conseil des Ministres du 4 août 1988 qui procéda au licenciement ou à la mise à la retraite des fonctionnaires de Cisjordanie du cadre jordanien pour la date du 16 août. Plus tard, l'importance de l'attachement du Roi Hussein à Jérusalem et à ses Lieux Saints se manifestera par ailleurs dans le traité de paix israélo-jordanien qui sera conclu en octobre 1994, en son article 9.2⁽³⁾.

2 Entretien avec Zeid Al-Rifâ'i, (Amman, 12 décembre 2001). Comme évoqué plus haut, celui-ci occupe la fonction de Premier Ministre à l'époque de la décision de désengagement de Cisjordanie.

1 Les *awqâf* sont constitués par le patrimoine foncier et immobilier de fondations pieuses islamiques, provenant de donations et de legs, de nature inaliénable, en tant que biens de mainmorte.

2 Voir le document "Décisions du Gouvernement jordanien relatives aux employés de Cisjordanie" (4 août 1988), reproduit in Mohammed Jawâd MARAQA, *Qarâr fakk al-irtibât al-urdunî ma a al-diffah al-gharbiyyah (min khilâl sahîfatay "Sawt al-sha ab" wa "Al-Dustûr" al-urduniyyayn)* [La décision jordanienne de désengagement de la Cisjordanie à travers les journaux jordaniens "Sawt al-sha ab" et "Al-Dustûr"], Université de Tunis I, Institut de Journalisme et des Sciences de l'Information, Thèse doctorale, 1988-89, p.17 (annexe n 5).

3 "Israël respecte le rôle spécial actuel du Royaume hachémite de Jordanie quant aux Lieux saints musulmans à Jérusalem. Lorsque les négociations sur le statut permanent prendront place, Israël donnera une haute priorité au rôle historique de la Jordanie quant à ces Lieux."

Conclusion

Le désengagement opéré en 1988 fut pour le Roi Hussein une décision difficile à prendre⁽¹⁾, peut-être "la plus grave de sa vie", "une décision qu'il prit à contrecœur et non pas de bonnes grâces"⁽²⁾.

En quoi la théorie des rôles nationaux peut-elle expliquer la difficulté de cette décision? Celle-ci fut pénible car elle fut en porte-à-faux avec le rôle auto-attribué hachémite incarné par le Roi. Le discours exprime par ailleurs à cet égard une dénégaration directe et simultanée d'un abandon de ce rôle. Et elle fut également difficile, car risquée, par l'abandon qu'elle pourrait avoir signifié d'un rôle prescrit vital pour la survie de l'Etat et assumé - instrumentalisé - par celui-ci - risque que le discours tente donc de contrer en insistant sur ce point. Tous les Etats sont confrontés à des tensions entre des rôles auto-attribués et des rôles prescrits, qu'ils peuvent éventuellement instrumentaliser. A cet égard, lors de cette décision historique, le Roi Hussein démontra une nouvelle fois toutes ses capacités d'équilibriste de haut vol, auxquelles il nous a habitués tout au long de son règne.

1 'painful' - Lamis ANDONI, "Jordan", in Rex BRYNEN (ed.), *Echoes of the Intifada- Regional Repercussions of the Palestinian-Israeli Conflict*, Boulder, Westview Press (Westview Special Studies on the Middle East), 1990, p.165.

2 Salīm al-SWAYS, *Al-Urdunn wa haqq al-Filastīniyyīn fī taqrīr al-masīr - Al-diffātān hisn manī 'wa al-diffā al-wāhida luqma sāt' igha*[La Jordanie et le droit des Palestiniens à l'autodétermination - Les deux rives sont une citadelle inexpugnable et une seule rive est une proie facile], s.l., s.e., s.a., p.159.

L'Hydro-Diplomatie Jordanienne Contre les Violences Hydrauliques

Pierre Blanc *

Introduction

En Méditerranée, particulièrement sur la rive méridionale et orientale, l'eau a toujours été une ressource marquée au sceau de la rareté et de l'irrégularité poussant ainsi les hommes à offrir une réponse collective à ces écueils. Ainsi, l'eau a certainement été un facteur de civilisation comme semble d'ailleurs l'attester la construction de ce mot en perse (abadan), dont la racine signifie l'eau. En Jordanie, le royaume des Nabatéens pourrait être qualifié de civilisation hydraulique tant leur ingénierie dans le domaine a été remarquable, certains vestiges étant même repris de nos jours dans la région d'Arad en Israël.

Mais si l'eau civilise en ce sens qu'elle pousse les communautés humaines à s'organiser et à inventer pour s'affranchir de la fatalité naturelle, elle est également facteur de rivalités, mot pour lequel l'étymologie est là encore riche d'enseignements puisqu'il vient de rivus en latin qui signifie rival. Force est de constater que la région du Proche-Orient, soumise à une forte aridité, a vu s'intensifier les conflits

* Enseignant-chercheur en géopolitique au CIHEAM, rédacteur en chef de la revue *Confluences Méditerranée*.

Jordan

An Arab Diplomacy in the World

Editors

Jamal Al Shalabi
Guy Olivier Faure
Pierre Blanc

Preface

Kamal Bani Hani

• **Jordan: An Arab Diplomacy in the World**

• Editors/ Jamal Al Shalabi - Guy Olivier Faure - Pierre Blanc

ISBN 978 - 9957 - 565 - 24- 4

All rights reserved. No part of this book may be reproduced, stored in a retrieval system, or transmitted in any form or by any means without prior written permission of the publisher.

Printed by : National Press



ظيم بدعم من وزارة الثقافة



Ward Books
2013

Contents

Acknowledgment	5
Kamal El din Bani Hani	7
Preface	
Jamal Al Shalabi, Guy Olivier Faure & Pierre Blanc	9
Editorial	
Ruwaida Maaytah	13
Speech of the Hashemite University	
Nabih. J. Shequem	17
Speech of the Ministry of Culture	
Edward W. Gnehm, Jr.	21
Jordan: Enhanced Power Through Quality diplomacy	
Sotirios Roussos	35
A New Arab Regional Security Complex: Jordan Across the Divide	
Madeleine Mezagopian	57
Jordan's Diplomacy of Peace Enhancing Human Se- curity Inside and Outside its National Borders	
Curtis R. Ryan	85
Jordanian Diplomacy, Regional Crises, And U.S- Jordanian Relations	

Ann-Kristin Jonasson _____ 105
Common Values? Perspectives on the Jordan - EU
Political Dialogue

Paola Cascinelli _____ 125
Social Representations and Economic Integration in
the Mediterranean Area: The case of Jordan

Evgeny Martynenko _____ 145
Politics, Law, and Mechanisms of Cooperation
Between Russia and Jordan

Faleh ElTaweel _____ 155
The Jordan Russian Relations: A future Perspective

Ahmed M. Abizaid _____ 177
How Small States Act? Jordan s Diplomacy Toward
the Third Gulf War: A Case Study

Kamel O, Mahadin _____ 217
Water Administration in Jordan Between Internal
Policy and External Diplomacy

Mohammad Waheeb _____ 223
The Discovery of Bethany Beyond the Jordan

Articles in French

Michel Vauzelle _____ 243
Les Relations Bilatérales entre la France et la
Jordanie: Un Modèle à Suivre

Guy Olivier Faure _____ 253
Convergences jordano-Françaises : Valeurs et
Stratégies dans la Résolution de Conflits

Vincent legrand _____ 279
La Jordanie, la Question Palestinienne et le Processus
de Paix : Entre Rôles auto-Attribués et Rôles Prescrits

Pierre Blanc _____ 297
L Hydro-Diplomatie Jordanienne Contre les Violences
Hydrauliques

Jalal Al Hussein _____ 327
La Jordanie et sa Diplomatie des Réfugiés Palestiniens

Mohamed Naïli _____ 345
Le Rôle Diplomatique de la Jordanie au sein de l
Union pour la Méditerranée

Romain Bonvoisin _____ 367
La Place de la Diplomatie Jordanienne dans la Presse
Internationale

List of participants _____ 389



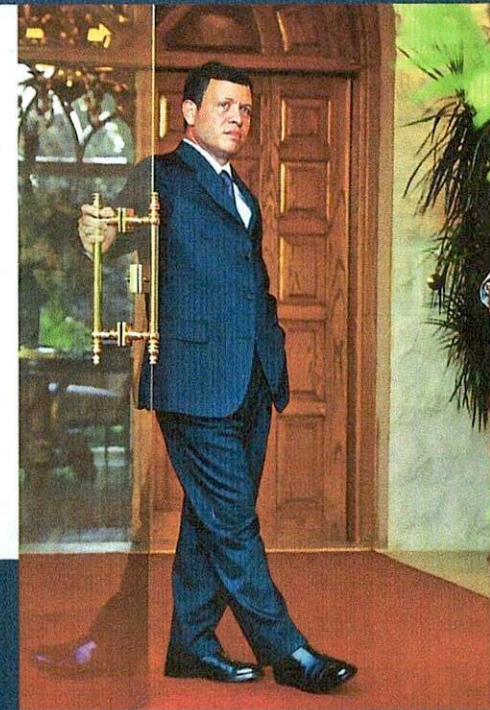
Jordan

An Arab Diplomacy in the World

Conference proceedings

Editors
Jamal Al Shalabi
Guy Olivier Faure
Pierre Blanc

Preface
Kamal Bani Hani



تبع بدعوى وزارة الخارجية
2013

